

CHARTRE DE MONTPELLIER POUR UNE COOPERATION INTERNATIONALE PLUS INCLUSIVE, HORIZONTALE, IMPACTANTE ET DURABLE

Considérant l'importance des Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés en 2015 par l'ensemble des États membres des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030, lesquels ouvrent un espace de collaboration vers un avenir plus durable pour tous et apportent des réponses aux défis mondiaux liés notamment au climat, à la dégradation des écosystèmes et de l'environnement, à la pauvreté, aux inégalités, à la prospérité, à la paix et à la justice sociale ;

Constatant l'engagement croissant et la participation active des territoires, des collectivités locales, des acteurs de la société civile, des partenaires techniques et financiers ainsi que des organisations associatives dans la conception et la mise en œuvre de projets de coopération internationale ;

Conscients du double enjeu que constitue, d'une part, la préservation et le renforcement des relations intercontinentales, et d'autre part, la promotion d'une coopération axée sur le développement social, l'emploi et la création de partenariats adaptés à un contexte en constante évolution ;

Nous, diasporas, collectivités locales, organisations de la société civile et partenaires institutionnels, réunis à Montpellier dans le cadre de la Biennale Euro-Africa 2025, affirmons notre volonté commune de contribuer à une coopération internationale plus inclusive, horizontale, impactante et durable entre les acteurs des continents européen et africain.

Nous reconnaissons que les diasporas, par leur double appartenance et leur rôle de passerelles, constituent une force d'innovation, de médiation et de transformation par l'apport d'un capital unique de connaissances et compétences. Elles sont un vecteur essentiel de lien entre les territoires d'origine et d'accueil, et un levier majeur pour faire émerger des projets ancrés dans les réalités locales et ouverts sur le monde.

Nous affirmons que les jeunes et les communautés locales dans les deux continents, en première ligne des mutations sociales, économiques, culturelles et environnementales, doivent être considérés non pas comme de simples bénéficiaires, mais comme de véritables acteurs et décideurs des projets qui les concernent.

Nous constatons que les villes, les territoires et les diasporas ont démontré leur capacité à inventer des solutions nouvelles, plus proches du terrain, plus agiles et plus inclusives et que de plus en plus, les acteurs internationaux et nationaux de la coopération s'appuient sur cette expérience et cette expertise dans la mise en œuvre de leurs actions.

Nous affirmons que la diplomatie des villes et des territoires, lorsqu'elle s'appuie sur les diasporas et les communautés locales, représente un pilier fondamental des nouveaux équilibres de la coopération euro-africaine.

Nous nous engageons, à travers cette Charte, à promouvoir un nouveau paradigme de coopération euro-africaine, fondé sur la co-construction, la participation, l'impact sociétal et environnemental et l'innovation, en valorisant les savoirs locaux, en tirant parti des expériences vécues et en élaborant des récits communs porteurs de solidarité, d'équité et de durabilité.

Nous proposons enfin, par la présente Charte, les engagements suivants aux acteurs de la coopération internationale, à chaque étape des projets de coopération :

1. Élaboration du cadre logique : de l'idée à une conception participative du projet

Nous encourageons tout porteur de projet de coopération entre les territoires des deux continents à commencer par un diagnostic participatif reposant sur l'écoute et la compréhension des réalités vécues par les populations locales. Dans ce sens nous recommandons d'aller au-delà de l'identification des besoins en valorisant également les forces, savoirs et pratiques déjà existants sur le terrain.

Sur cette base, nous préconisons que les objectifs du projet soient définis collectivement au sein des territoires concernés, en donnant une place centrale à la collectivité locale, et en travaillant avec les communautés locales, les diasporas et les associations. En outre, il est opportun que les résultats attendus, les actions à entreprendre et les indicateurs de suivi soient construits ensemble afin de garantir que le projet réponde réellement aux priorités exprimées par les habitants.

A ce titre il est recommandé de créer préalablement un environnement favorable à l'émergence de projets. Dans ce sens, il peut être opportun d'imaginer la construction d'espaces de partage, ce qui permettra une meilleure connaissance de l'autre. Cela peut se traduire par exemple, par l'organisation d'événements, des temps de mémoire. Par ailleurs, ces connexions créées, permettront la construction d'une communauté de personnes mais surtout de compétences et de savoirs. Dans ce sens, Il sera donc plus aisé de capter et capitaliser sur l'expertise locale en identifiant les talents issus des diasporas et des populations locales. Cela permettra également d'encourager les projets inter-diasporas avec un impact inter-étatique.

En outre, il pourrait être intéressant dans la mesure du possible d'organiser des rencontres avec le public cible du projet, les autorités traditionnelles locales afin de recueillir de manière précise leurs besoins réels, et établir un diagnostic en phase avec leur réalité. Par ailleurs et dans cette dynamique, il est recommandé de créer, au sein des collectivités locales, des Conseils consultatifs de la diaspora, chargés de formuler des avis et propositions sur les politiques publiques locales, et sur les projets.

2. Identification collaborative des partenaires techniques et financiers

Une fois le cadre logique posé, nous invitons les porteurs de projets à définir une stratégie commune pour la mise en œuvre du projet. Cela implique notamment d'identifier les partenaires techniques, financiers et stratégiques pertinents, qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux, internationaux ou issus de la diaspora. Il est également souhaitable de choisir les outils de communication et de mobilisation adaptés aux réalités du terrain.

Nous conseillons de prévoir dans la stratégie, une diversification des partenariats et des financements, y compris en mobilisant les financeurs issus de la diaspora, afin de renforcer la solidité du projet et d'éviter une dépendance unique. Enfin, il est préférable que les indicateurs de réussite soient définis de manière réaliste, en tenant compte des conditions locales et en permettant de mesurer les changements concrets vécus par les communautés.

Pour ce faire, nous préconisons de cartographier de manière exhaustive les acteurs du territoire et les partenaires fiables à mobiliser dans le cadre d'un projet de coopération. Cela peut par exemple se traduire par la création d'une plate-forme de recensement virtuel et physique de ces acteurs.

Aussi et dans l'objectif de mutualiser les initiatives et favoriser les projets collaboratifs, Il pourrait s'avérer pertinent d'appuyer la constitution de réseaux euro-africains et de *business angels*, constitués par les diasporas.

3. Mise en œuvre conjointe du projet

La phase de mise en œuvre doit être construite comme un travail collectif et partagé. Les communautés locales doivent être impliquées dès la planification des activités et l'élaboration du chronogramme, afin que le projet respecte leurs contraintes, valorise les expertises locales et s'inscrive dans leurs dynamiques propres. La transparence des intérêts des partenaires et la mise en valeur de la réciprocité doivent être privilégiées.

Il est également opportun de s'appuyer sur des réseaux de communication et de valorisation locaux et diasporiques, afin de faire connaître les avancées du projet et de mobiliser de nouveaux soutiens.

Enfin, nous incitons les porteurs de projets à prévoir des actions de renforcement des capacités pour les acteurs locaux et diasporiques, afin de leur permettre de s'approprier pleinement le projet et de le faire vivre dans la durée.

Ainsi, il peut être envisagé de créer des instances de gouvernance mixtes (comités de pilotage, comités techniques, groupes de travail) associant de manière équilibrée les populations locales, les diasporas et les partenaires institutionnels. Ces espaces pourront tendre vers des formats accessibles et inclusifs. Pour ce faire, utiliser des canaux de communication adaptés

aux réalités de chaque partenaire, tels que les radios communautaires, les langues locales, les réseaux sociaux, les tiers-lieux, les relais traditionnels ou les leaders communautaires, est à privilégier.

Par ailleurs, intégrer des formations à la numérisation constitue également une solution pour faciliter la communication entre partenaires.

4. Suivi, évaluation et capitalisation inclusives

Le suivi et l'évaluation ne doivent pas être construits comme un exercice technique réservé aux experts, mais comme un processus collectif d'apprentissage et d'amélioration continue.

Il est préférable que le suivi s'appuie sur les indicateurs définis collectivement, quantifiables avec une mesure de l'impact social qualitatif, et veillant à ce qu'ils reflètent les changements concrets pour les populations locales. Il est utile que les résultats soient partagés de manière transparente avec les communautés et partenaires.

Pour garantir la pérennité du projet, nous encourageons à l'identification et la formation des relais locaux afin de poursuivre le projet au-delà de son financement initial. Enfin, une attention particulière doit être portée à la capitalisation des expériences et à la diffusion des enseignements, afin que chaque projet contribue à enrichir la réflexion collective sur la coopération euro-africaine et inspire de nouvelles initiatives.

Ainsi, nous conseillons aux porteurs de projets d'organiser des rencontres régulières avec l'ensemble des parties prenantes, permettant de faire le point sur les avancées, d'identifier les difficultés et d'ajuster les actions si nécessaires. Dans la même logique, organiser des restitutions publiques et accessibles des résultats permettrait également de garantir une certaine transparence du projet, et un retour spontané des bénéficiaires et partenaires.

En outre, intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) comme référentiel d'évaluation offrira une matrice structurante et pertinente pour guider l'analyse.